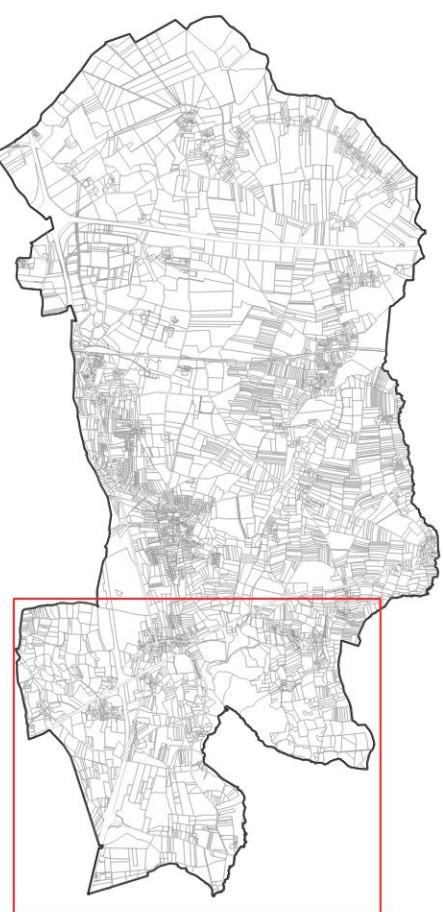




Plan Local d'urbanisme

Zonage règlementaire

Planche 5
échelle 1/4200



Zonage :

- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle sur long terme
- A : zone agricole
- Aa : zone agricole à protection stricte
- Atm : STECAL destiné aux sport mécaniques
- Ata1 : STECAL destiné à des activités de services
- Ata2 : STECAL destiné à de l'activité hotelière
- Atc : STECAL destiné à un équipement associatif
- N : zone naturelle
- Nzh : zone naturelle à fort intérêt écologique
- Ua1 : zone d'activités du Chemin Bleu et de la Costardais
- Ua2 : zone d'activités d'Actipole
- Uc : zone urbaine centrale du bourg
- Ucv : zone urbaine centrale du Vieux Bourg
- Ue : zone urbaine à dominante résidentielle
- UL : zone urbaine d'équipements publics
- Ueg : zone urbaine destinée à la polarité de la gare
- 2AUH : zone à urbanisée pour un équipement public à vocation hospitalière

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé (L113-1)
- Marge de recul par rapport aux voies existantes
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide à protéger (L151-23)
- emplacement réservé
- Éléments de paysage, à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Bâtiment à protéger pour un motif patrimonial (L151-19)
- Espace spécifiquement réservé à des équipements de santé (L151-33)
- AC1 : Servitudes relatives à la protection des abords de monuments historiques

Prescriptions ponctuelles :

- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- ▲ petit patrimoine à conserver (L151-19)
- ◆ arbre remarquable à protéger (L151-23)

Prescriptions linéaires :

- cours d'eau à protéger (L151-23)
- linéaire bocager à protéger pour des motifs écologiques (L151-23)
- Linéaire commercial protégé (L151-16)
- linéaires bocagers à créer au titre des espaces boisés classés (L113-1)
- linéaire de mobilité douce (L151-38)

Liste des emplacements réservés

N° ER	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Secteur	Surf (m²)
1	élargissement de voie	Commune	rue du stade	1130 m²
2	élargissement de voie	Commune	rue des châtaigniers	1119 m²
3	création d'une liaison douce	Commune	Les Noës	1460 m²
4	aménagement de voirie pour sécuriser les futurs arrêts de bus	Commune	Le Rocher	70 m²
5	élargissement de voie	Commune	rue de la lande d'Hirel	334 m²
6	élargissement de voie	Commune	rue de la vigne	428 m²
7	création d'une liaison douce	Commune	La Saboterie	2357 m²

